Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 23/05/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260519-030326_07_2-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROÖNS

Délibération du Conseil Municipal

Mardi 03 mars 2026

Le mardi trois mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broöns, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broöns, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, M. Quentin RENAULT, Mme Céline ENGEL, M. Pierre RAMARÉ, Mme Christianne MACÉ, Mme Martine BARBÉ, Mme Annie GUILLARD, Mme Elise LECHEVESTRIER, M. Claude ERMEL, M. Pascal MIRIEL, M. Jean-Pierre GOUVARY, Mme Sophie VILSALMON.

Absents : M. Roger HERVÉ, Mme Nathalie MAUDEZ, Mme Christelle HAGUET (pouvoir à Mme Christianne MACÉ, Mme Gwenola BERHAULT (pouvoir à Mme Céline ENGEL), M. Patrick RODIER (pouvoir à M. Claude ERMEL).

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Céline ENGEL est élue secrétaire de séance.

03/03/26 – 7(2) – Finances communales – Votes des Comptes Financiers Uniques 2025 : budget principal – budgets annexes du Camping et du lotissement de la Croix Nicole

Rectification d'une erreur matérielle affectant la délibération N°030326-07.
Cette erreur porte sur l'absence de la mention « affectation des résultats »
La rectification constitue une simple correction matérielle, sans modification du sens, de l'objet, de la portée ni de la volonté exprimée par le conseil municipal lors de l'adoption de la délibération précitée. Les autres dispositions de la délibération demeurent inchangées.

M. KERRIEN rappelle le problème technique d'ampleur nationale qui a affecté les plateformes de télétransmission de l'État, empêchant le vote des Comptes Financiers Uniques (CFU) lors de la séance du 26 février 2026. Cette séance avait alors été consacrée à la présentation de l'exécution budgétaire 2025 et des résultats sans vote des CFU, reporté à la présente séance.

Il rappelle que les CFU doivent être validés en amont par les services de gestion comptable, ce qui a été réalisé aujourd'hui. Par conséquent, la séance de ce jour est consacrée au vote des CFU

M. le Maire ne prend pas part à cette délibération et quitte la salle.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 23/05/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260519-030326_07_2-DE

Pour ce vote, Monsieur le Maire confie la présidence de la séance à M. Ronan KERRIEN, adjoint aux finances et quitte ensuite la salle de réunion.

Sont alors présentés les comptes administratifs 2025, au vu du Compte Financier Unique du comptable public, ainsi que les propositions d'affectation des résultats aux budgets primitifs 2026.

CFU 2025 du Budget Principal

Dépenses de fonctionnement :	2 520 381,48 €
Recettes de fonctionnement :	3 451 544,52 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice :	931 163,04 €
Excédent reporté :	631 882,09 €
Excédent cumulé de la section fonctionnement :	1 563 045,13 €
Dépenses d'investissement :	3 162 253,84 €
Recettes d'investissement :	2 613 823,19 €
Excédent de la section investissement :	- 548 430,65 €
Excédent reporté :	457 505,26 €
Déficit cumulé de la section investissement :	- 90 925,39 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique du budget principal présenté ci-dessus au titre de l'exercice budgétaire 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique du budget principal.
- ***DÉCIDE*** *d'affecter les résultats au budget principal primitif 2026 comme suit :*
  - ✓ *En réserve au compte 1068 : 1 063 750,17 €*
  - ✓ *En excédent de fonctionnement reporté : 499 294,96 €*

CFU 2025 du Budget annexe du camping

Dépenses de fonctionnement :	25 464,27 €
Recettes de fonctionnement :	30 936,34 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice :	5 472,07 €
Excédent reporté :	5 925,67 €
Excédent cumulé de la section fonctionnement :	11 397,74 €
Dépenses d'investissement :	0,00 €
Recettes d'investissement :	683,22 €
Excédent de la section investissement :	683,22 €
Excédent reporté :	20 395,98 €
Excédent cumulé de la section investissement :	21 079,20 €

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 23/05/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260519-030326_07_2-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique du Budget Annexe du Camping présenté ci-dessus au titre de l'exercice budgétaire 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique du budget Annexe du Camping.

Budget annexe du Lotissement de la Croix Nicole

Dépenses de fonctionnement :	6 058,00 €
Recettes de fonctionnement :	6 058,00 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice :	0,00 €
Excédent reporté :	0,00 €
Excédent cumulé de la section fonctionnement :	0,00 €
Dépenses d'investissement :	6 057,60 €
Recettes d'investissement :	20 000,00 €
Excédent de la section investissement :	13 942,40 €
Excédent reporté :	0,00 €
Excédent cumulé de la section investissement :	13 942,40 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique du Budget Annexe du Lotissement de la Croix Nicole présenté ci-dessus au titre de l'exercice budgétaire 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique du budget Annexe du Lotissement de la Croix Nicole.

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

BROÖNS, le 19/05/2026

Le Maire, M. ***Quentin RENAULT***

MAIRIE DE BROONS (Côtes d'Armor)